

COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019 - 18 h 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laurence VIGNAL, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absente excusée ayant donné procuration : Jean-Louis AUTRAN à Roger TRAPPO

Absent : Jean-Christophe DIANOUX

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 30

Lecture du compte rendu du 11 avril 2019

Ordre du jour :

➤ **Avenants travaux immeuble avenue de Verdun** : Monsieur le maire indique que suite à la demande complémentaire de relevés d'éléments amiantés oubliés par le diagnostiqueur, le délai de réalisation du chantier a été prolongé de 3 mois reportant le délai de fin de travaux au 11 avril 2019. Il convient donc de procéder à la signature d'avenants de prolongation de délai pour la totalité des entreprises.

De plus, certains lots ont nécessité des modifications entraînant des ajustements financiers:

Lot 3 - DUFOUR Pour le doublage et le plafond du local commercial : + 3 855.91 € TTC

Lot 5 - BACCOU Fabrication et pose de l'estrade : 979,36€/HT
Suppression de portes de placards, façades de gaines techniques, reprise des ranges persiennes, tablette médium, volets au R+2, habillage bois local commercial, trappes dans cloisons : 8368,22€/HT
Soit une moins-value de 8 866.63 € TTC

Lot 7 - FMMB Thermo laquage des ouvrages métalliques extérieurs : +395,74€/HT
Suppression de l'article 7.2.5 reprise des persiennes : 1 144 €/HT
Suppression des garde-corps terrasse appartement 3 R+1 : 710,86 € HT
Soit une moins-value de 1 750,94 €/TTC

Lot 8 - DEPERROIS Rajout d'une alarme de type 4 dans le WC PMR : + 912.36 € TTC

Lot 9 - Ma CLIM Rajout d'une paroi vitrée dans la SDB du logement PMR : + 674.40 € TTC

Lot 10 - SAB étanchéité Remplacement de l'étanchéité liquide de la terrasse du logement 3 par une étanchéité dalles sur plots : + 1 718.56 € TTC

Accepté à l'unanimité

➤ **Archivage numérique** : Monsieur le maire rappelle la discussion qui a eu lieu lors de la séance du 11 avril au sujet de l'acquisition et de l'abonnement à un logiciel de gestion électronique des documents. La proposition initiale était de 250 € HT mensuel, 120 € HT si on se mutualisait avec une autre commune + le contrat de maintenance (30 € HT/mois) + 700 € HT de frais de formation et installation.

Après négociation, la commune de Saint Romain en Viennois ayant donné son accord, le coût est de 90 € HT par mois + 30 € HT pour la maintenance + 350 € HT de frais de formation et installation.

Accepté à l'unanimité

➤ **Avenant n° 1 sur la convention du RPI** : Suite à une réunion des élus entre les communes de Puyméras, Faucon et Mérindol-les-Olivers, il a été proposé d'intégrer les frais du personnel de cantine dans la convention initiale du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.). A cet effet, il convient de rajouter un avenant.

Accepté à l'unanimité

➤ **Affaire GARAIX**

Monsieur le maire fait lecture de l'ordonnance rendue par la cour administrative d'appel de Marseille en date du 13 mai 2019 concernant l'affaire GARAIX qui acte son désistement suite à la demande de cette dernière.

Il donne ensuite lecture de l'arrêt de la cour d'appel de Nîmes condamnant madame GARAIX et monsieur GERBAUD à verser chacun la somme de 500.00 € à la commune.

➤ **Questions diverses**

Location des appartements de l'immeuble de l'ancien café de la poste :

- Le T3 du deuxième étage est loué à madame Carole CHALOIN à compter du 15 juin 2019.
- L'agence GESTISSIMO a reçu deux dossiers pour le T3 du premier étage : celui de monsieur Blaise LEGER est retenu par les membres du conseil municipal.
- Si les locataires font installer une cuisine équipée, et sur demande et fourniture de facture acquittée uniquement, la commune pourra leur déduire la somme maximum de 200.00 € du montant d'un loyer. La cuisine posée restera lors du départ du locataire.

Local commercial :

Monsieur Loïc RUAT s'est désisté et ne donne pas suite à son projet dans le local commercial. Monsieur le maire fait lecture des courriers reçus de la part de M. RUAT et également de la réponse formulée par la mairie.

Le local étant remis à la location, monsieur le maire va contacter messieurs RAHMANI et ROLLAND afin de voir s'ils souhaitent donner jour à leur projet.

La pompe du forage du stade à de nouveau grillé : elle a été remplacée il y a deux ans. Monsieur TARTANSON est chargé d'aller voir la société NPSI pour avoir des explications, d'autant plus que l'ancienne avait tenu 30 ans.

Les compteurs LINKY vont être déployés sur la commune. Une information sera mise sur le site de la mairie.

Convention ENIR : Monsieur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a retenu le projet de dossier "Écoles numériques innovantes et ruralité" dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Une réunion a été organisée avec Maître GUIN et Monsieur CROUZET au sujet du recours de Mr MAURER et Mme BRIENNE contre le PLU de la commune. Le mémoire est en cours de rédaction.

Il sera procédé par le club de football au rangement de la salle Denis et Cécile ARLAUD afin de pouvoir la prêter aux jeunes et la louer aux personnes plus âgées. Le rangement du matériel de football se fera dans l'ancien local.

Le remplacement du battant de la cloche a été effectué cette semaine par l'entreprise BODET.

Une inspection sanitaire a été effectuée à la cantine : les observations formulées lors de cette intervention ont été prises en compte et des réponses ont d'ores et déjà été apportées soit par la rédaction des tableaux explicatifs sur les procédures de nettoyage et les moyens mis en place, soit par des changements dans les procédés employés, pour se conformer à la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 02